



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Réf. CG-PR 013 (2015)

Cimetières juifs: le Congrès appelle les autorités locales à assumer leurs responsabilités

Strasbourg, 26 mars 2015 – Les cimetières juifs font partie intégrante du patrimoine culturel européen et doivent être préservés des dégradations et des profanations. C'est ce qu'ont réaffirmé les membres de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès du Conseil de l'Europe en adoptant, lors de leur 28^{ème} session à Strasbourg, une résolution portant sur la responsabilité des autorités locales.

Le Congrès invite les collectivités locales des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir la préservation des lieux sacrés d'enterrement juifs - par exemple en veillant à ce que les projets d'urbanisme fassent l'objet d'un contrôle pour éviter la violation ou la détérioration de ces sites - et à prendre toutes les mesures qui s'imposent dans le cadre de leurs responsabilités afin de les protéger.

Le texte adopté les appelle également à engager le dialogue avec les associations de sauvegarde du patrimoine et les représentants des communautés juives, à s'inspirer de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (« Convention de Faro ») et à encourager leurs autorités nationales à adhérer à l'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, notamment à travers la possibilité de participer à l'itinéraire européen du Patrimoine Juif. Le Congrès considère que ces dispositions s'appliquent dans les mêmes termes aux cimetières de toutes les autres communautés religieuses.

« Le Congrès a toujours défendu le droit à la liberté de religion et d'expression religieuse. La protection de la dignité humaine et la préservation du défunt d'une manière compatible avec leur religion est une partie importante de cette liberté. Les autorités locales et régionales ont un rôle à jouer dans la protection, la préservation, la gestion et l'entretien de ces lieux de sépulture, car ils font également partie de notre histoire», a souligné le rapporteur du Congrès, John Warmisham (Royaume-Uni, SOC), en présentant la résolution.

Cette résolution fait écho à celle adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 2012 qui invitait le Congrès à mobiliser les collectivités locales autour de cette question.

[Plus d'informations](#)

[Rapport CPL/2015\(28\)2PROV](#)

[Dossier « 28^{ème} Session du Congrès »](#)

Interviews Mediabox Youtube :

[Yossi Beilin, ancien Ministre israélien de la Justice](#)

[Mendel Samama, Rabbin de Strasbourg, France](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux:

Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)